

ANNEXE 1 - Conditions de classement fédéral des patinoires neuves*1 *2

Intérêt	International et Elite		National		Régional
Classement fédéral	Patinoire catégorie A	Patinoire catégorie B	Patinoire catégorie C	Patinoire catégorie D	Patinoire catégorie E
Articles	Règles techniques générales				
II-1	Surface		Glace		
II-1.2	Dimension minimum et rayons		<60; 61m> ; <29;30m> et rayons de courbure de 7 à 8,5 mètres		≥ 56x26m (<60; 61m> ; <29;30m> recommandé) et rayons de courbure de 7 à 8,5 mètres
II-1.2	Hauteur libre sous plafond		≥ 7 mètres		≥ 5 mètres (≥ 7 mètres recommandés)
II-1.3	Balustrades		<117 cm ; 122 cm> dont plinthe jaune <15 cm ; 25 cm> ; espace entre les éléments 3 mm max.		
II-1.5	Protections vitrées		Protections vitrées conformes au règlement		
II - 1	Précablage internet / connexion		Obligatoires		Recommandés
II-2.1	Espace joueurs minimal des vestiaires sportifs		2 x 70m ² + 4 x 45m ²	2 x 60m ² + 4 x 45m ²	4 x 45m ²
II-2.1	Douches et locaux annexes des vestiaires sportifs		Douches, espace entraîneurs, sanitaires, espace de stockage et lieu de récupération obligatoires		Douches obligatoires et toilettes attenantes ou intégrées au vestiaire
II-2.2	Vestiaire des officiels d'arbitrage avec douches		2 x 15m ²		2 x 10m ²
II-3	Locaux antidopage / premiers soins		Obligatoires		
II-4	Salle d'accueil des équipes et officiels		Espace de réception à disposition lors des événements		Recommandée
Articles	Installations spécifiques Hockey sur glace				
II-5	Tracés		Conformes au règlement		
II-6	Cages de buts		Cages de but mobiles réglementaires à ancrage cylindrique dalle		
II-7 et 8	Protections complémentaires et bancs		Files de protection, bancs des joueurs et banc du marqueur officiel conformes au règlement spécifique de la discipline		
II-9	chronométrage et signaux		Chronomètre et affichage électroniques conformes au règlement spécifique de la discipline ; Sirènes et microphone opérationnels		
II-10	Installation juges de but		Espaces dédiés au système de juge de but vidéo	Bancs de juges de but conformes	bancs de juges de but facultatifs
Articles	Installations spécifiques Sports de glace				
II-11.1	Estrade de juges surélevée		Espace de dimensions 30m x 2m, disponible sur une longueur de piste, nécessaire à l'installation d'une estrade mobile sur 2 niveaux	Espace de dimensions 25m x 2m, disponible sur une longueur de piste, nécessaire à l'installation d'une estrade mobile	
II-11.2	Estrade de zone d'attente jugement		Espace de 8 à 10 m ² proche de la surface de glace nécessaire à l'installation d'une estrade mobile		Espace de 8 à 10m ² proche de la surface de glace recommandée
II-11.3	Installation arbitrage vidéo		Espace dédié à l'installation	Recommandée	Facultative
II-1.5	Protections complémentaires et bancs de hockey sur glace		Déplacés		Protections vitrées conformes maintenues et bancs déplacés
II-13 et 14	Caractéristiques short-track et curling		Conformes aux règlements spécifiques		

ANNEXE 2 - Recommandations pour patinoires neuves

Règles techniques générales					
Niveau d'éclairement	≥ 1000 Lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7		≥ 600 Lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7		≥ 400 lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7
Salle de conférence / Tribune presse / Zone mixte presse	Recommandées		Facultatives		
Salle de réunion	Salle de réunion à disposition			Recommandée	
Seconde piste ≥ 56 x 26m	Recommandée		Pertinence à étudier au cas par cas		
Jauge minimale conseillée	5000	2500	1500	800	200

*1 Sont considérées comme "patinoires neuves", les patinoires dont le dépôt de permis est déposé après le 01 septembre 2014.

des compétitions internationales, se rapprocher de la Fédération concernée

10/03/2014



ANNEXE 3 - Conditions de classement fédéral des patinoires existantes *2

Intérêt	International et Elite		National		Régional
	Classement fédéral	Patinoire catégorie A	Patinoire catégorie B	Patinoire catégorie C	Patinoire catégorie D
Articles	Règles techniques générales				
II-1	Surface	Glace			
II-1.2	Dimension minimale et rayons	≥ 56x26m et rayons de courbure de 7 à 8,5 mètres			
II-1.2	Hauteur libre sous plafond	≥ 7 mètres		≥ 5 mètres	
II-1.3	Balustrades	<117 cm ; 122 cm> dont plinthe jaune <15 cm ; 25 cm> ; espace entre les éléments 3 mm max.			
II-1.5	Protections vitrées	Conformes au règlement	Conformes au règlement à partir du 01/07/2015	Conformes au règlement à partir du 01/07/2016	Tout élément de protections aux extrémités obligatoire
II - 1	Précablage internet / connexion	Obligatoires			Recommandés
II-2.1	Vestiaires sportifs, douches et locaux annexes	4 vestiaires disposant de bancs, douches et toilettes attenantes (dimensions recommandées en annexe 4)			
II-2.2	Vestiaire des officiels d'arbitrage avec douches	Un vestiaire équipé de bancs ou de chaises, douches et toilettes indépendantes (dimensions recommandées en annexe 4)			
II-3	Locaux antidopage / premiers soins	Obligatoires			
Articles	Installations spécifiques Hockey sur glace				
II-5	Tracés	Conformes au règlement spécifique de la discipline			
II-6	Cages de buts	cages de buts mobiles conformes au règlement et ancrages cylindriques dalle ou glace à partir du 01/07/2015	cages de buts mobiles conformes au règlement et ancrages cylindriques dalle ou glace à partir du 01/07/2016	cages de buts mobiles aux dimensions réglementaires et ancrages cylindriques recommandés*2	
II-7 et 8	Protections complémentaires et bancs	Filets de protection, bancs des joueurs et banc du marqueur officiel conformes au règlement spécifique de la discipline		Bancs des joueurs et bancs de pénalités tolérés du même côté	
II-9	Chronométrage et signaux	Chronomètre et affichage électroniques conformes au règlement spécifique de la discipline ; Sirènes et microphone opérationnels ; Témoins visuels de buts et d'arrêts de jeu (lumières rouges et vertes) recommandés			
Articles	Installations spécifiques Sports de glace				
II-11.1	Estrade de juges surélevée	Espace de dimensions 30m x 4m, disponible sur une longueur de piste, nécessaire à l'installation d'une estrade mobile conforme au règlement		Espace de dimensions 25m x 2m, disponible sur une longueur de piste, nécessaire à l'installation d'une estrade mobile	
II-11.2	Estrade de zone d'attente jugement	Espace de 8 à 10 m ² proche de la surface de glace nécessaire à l'installation d'une estrade mobile			Espace de 8 à 10m ² proche de la surface de glace recommandée
II-11.3	Installation arbitrage vidéo	Espace dédié à l'installation	Recommandée		Facultative
II-1.5	Protections complémentaires et bancs de hockey sur glace	Déplacés		Protections vitrées conformes maintenues et bancs déplacés	
II-13 et 14	Caractéristiques short-track et curling	Conformes aux règlements spécifiques			

ANNEXE 4 - Recommandations pour patinoires existantes

Règles techniques générales				
Espace joueurs minimal des vestiaires sportifs	2 x 70m ² + 4 x 45m ²	2 x 60m ² + 4 x 45m ²	4 x 45m ²	4 x 35m ²
Vestiaire des officiels d'arbitrage avec douches	2 x 15m ²			
Niveau d'éclairément	≥ 1000 Lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7	≥ 750 Lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7	≥ 600 Lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7	≥ 400 lux ; Facteur d'uniformité ≥ 0,7
Salle d'accueil des équipes et officiels	Salle d'accueil des équipes et officiels à disposition			Recommandée
Zone mixte / Salle de conférence / Tribune presse	Recommandées		Facultatives	
Salle de réunion	Salle de réunion à disposition			Recommandée
Seconde piste ≥ 56 x 26m	Pertinence à étudier au cas par cas			
Jauge minimale conseillée	De 2500 à 5000		De 800 à 1500	200
Installations spécifiques Hockey sur glace				
Installation juges de but	Espaces dédiés au système de juge de but vidéo		Bancs de juges de but conformes	bancs de juges de but facultatifs



*2 Pour connaître le cahier des charges complet des compétitions internationales, se rapprocher de la Fédération concernée